

Un fond d'aide en soins palliatifs : le FNASS pour des frais de garde malade à domicile ou de fournitures spécifiques

Le FNASS (Fond national d'action sanitaire et social) est destiné au malade pris en charge en soins palliatifs dans le cadre d'un service Hospitalisation à domicile, d'un Réseau de Soins palliatifs ou d'une Equipe mobile de Soins palliatifs.

Cette aide est utilisée pour financer des dépenses liées à la mise en place d'un garde malade à domicile ou l'achat de fournitures spécifiques (partiellement ou non remboursable) tels que les protections liées à l'incontinence, matériels médicaux, ou médicaments et compléments alimentaires.

Elle est délivrée par la CPAM sous forme d'une enveloppe de 3000 € renouvelable une fois (à titre exceptionnel).

Elle est cumulable avec les prestations d'aides légales ou extra-légales (APA, PCH, ARDH, ...).

Cette prestation est soumise à certaines conditions :

- Revenu fiscal de référence sur le dernier avis d'imposition:

Pour une personne seule inférieur ou égal à 37500 €

Pour un couple inférieure ou égal à 50 000€

Majoré de 3600 € par personne supplémentaire à charge

- Affiliation du bénéficiaire à l'une des caisses de sécurité sociale suivantes : CPAM, MMC CONNEX, MFP SERVICES (SLI), MGEN Section départementale, MGEN Centre de traitement, MGP (Police), MG (PTT), LMDE, MNH, MNT, MNAM Harmonie Mutuelles, VITAVI
- Faire appel à une association d'aie à domicile conventionnée pour le FNASS garde malade à domicile (cf listing page suivante)

Le montant de la participation laissée à la charge de l'assuré représente 10 % ou 15 % de la facture, suivant les ressources.

Un formulaire type est à remplir auprès de l'assistante sociale ou, à défaut, auprès de l'un des membres du service HAD, du réseau de Soins Palliatifs ou de l'Equipe mobile Soins Palliatifs dont dépend la personne.

Le dernier avis d'imposition de l'ensemble des personnes vivant au foyer est un justificatif indispensable à joindre à la demande de financement FNASS. Le dossier est transmis ensuite au Pôle solidarité de la CPAM 33.